

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-76
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : COMMANDE
PUBLIQUE

Sous matière :
MARCHES PUBLICS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

OBJET :
**CONVENTION
DE
DÉLÉGATION
DE MAITRISE
D'OUVRAGE
ENTRE LA
COMMUNAUTÉ
DE
COMMUNES
CASTELNAU-
DARY
LAURAGAIS
AUDOIS
(CCCLA) ET
LA VILLE DE
CASTELNAU-
DARY –
TRAVERSÉE
DE VILLE
TRANCHE 3**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 22 MARS 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22 MARS 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **05 AVR. 2023**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 mars 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey GAIANI, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Javier DE LA CASA Donne procuration à Philippe GREFFIER, Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Delphine SANTINI Donne procuration à Sabine CHABERT, Priscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD, Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON, Adrien ROUZAUD Donne procuration à François DEMANGEOT,

Absents excusés :

Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le début de l'année 2021, ont démarré les travaux de réfection de l'ancienne traversée de ville. Les deux premières tranches étant désormais terminées, (tranche 1 – rue Pasteur et tranche 2 -Grand Rue), il est nécessaire de poursuivre des travaux qui constitueront les tranches 3 – Haut de la Place de Verdun et 4 – rue de L'Horloge, concernant la réfection globale des réseaux eaux usées et eau potable, préalablement au réaménagement de la surface des rues.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de travaux de réfection totale de l'ancienne traversée de Ville, notamment le haut de la Place de Verdun (tranche 3), dans la continuité des travaux déjà exécutés, il est nécessaire de remplacer également les réseaux d'eau potable et usées.

Conformément à l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le maître de l'ouvrage peut confier à un mandataire, par convention, l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage.

Ces réseaux faisant partie de la compétence Eau & Assainissement qu'assure la CCCLA depuis le 1^{er} janvier 2018 et vu les contraintes techniques ne nous permettant d'effectuer les travaux, cette opération doit être scindée. Il est donc nécessaire de solliciter une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCCLA et la Ville pour l'opération de réaménagement de l'ancienne traversée de Ville.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative au réaménagement de l'ancienne traversée de Ville pour la tranche 3.

La CCCLA s'engage à financer la totalité du coût des travaux liés à la réhabilitation des réseaux eaux usées et eau potable de l'ancienne traversée de Ville pour la tranche 3 (haut de la place de Verdun).

Les travaux comprendront :

- Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées,
- Les travaux de réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable,
- Les essais et contrôles.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de l'ancienne traversée de Ville de la tranche 3.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération.

APPROUVE la prise en charge par la Commune de réaliser les travaux liés à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable qui relèvent des compétences eau et assainissement de la CCCLA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 28 mars 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **04 AVR. 2023**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **03 AVR. 2023**
Par publication le : **05 AVR. 2023**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le **05 AVR. 2023**
ID : 011-211100763-20230328-DB202376-DE